

# Un technicien, deux formations ? A technician, two training paths? ¿Un técnico, dos formaciones?

Jacques Paradis

Volume 26, numéro 2, juin 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054246ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054246ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

## Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

## ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

## Citer cet article

Paradis, J. (1980). Un technicien, deux formations ? *Documentation et bibliothèques*, 26(2), 63–72. <https://doi.org/10.7202/1054246ar>

## Résumé de l'article

L'auteur se penche sur les origines de la formation en bibliotechnique et sur les raisons qui ont amené la création du programme « Techniques de la documentation ». S'interrogeant sur les résultats de ce changement, tant sur le plan de la spécialisation que de la culture générale, il en dégage les conséquences pour le technicien actuel et pose en conclusion que ces changements s'inscrivent dans une évolution normale et inévitable de la formation en regard du marché du travail au Québec.

---

## Un technicien, deux formations?

### Jacques Paradis

Collège Lionel-Groulx  
Ste-Thérèse

---

*L'auteur se penche sur les origines de la formation en bibliothécaire et sur les raisons qui ont amené la création du programme "Techniques de la documentation". S'interrogeant sur les résultats de ce changement, tant sur le plan de la spécialisation que de la culture générale, il en dégage les conséquences pour le technicien actuel et pose en conclusion que ces changements s'inscrivent dans une évolution normale et inévitable de la formation en regard du marché du travail au Québec.*

---

### A technician, two training paths?

*The author examines the origins of training in library techniques and the reasons for the creation of the documentation techniques program. He reflects on the results of this change, focusing on specialization and general culture. He specifies the consequences for the technician and concludes that the changes are part of a normal evolution of training relative to the job market in Quebec.*

---

### ¿Un técnico, dos formaciones?

*El autor examina los orígenes de la formación de bibliotecario y los motivos que condujeron a la creación del programa de técnicas de la documentación. Interrogándose sobre los resultados de este cambio, tanto en cuanto a la especialización como a la cultura general, destaca las consecuencias para el técnico actual. Su conclusión es que estos cambios son normales y forman parte de la evolución de la formación en relación con el mundo del trabajo en Quebec.*

---

Il y a plus de dix ans maintenant, les premiers bibliothécaires, alors frais émoulus des cégeps de l'époque, faisaient leur apparition sur le marché du travail au Québec dans le domaine de la documentation. En 1974, après seulement quelques années, un nouveau programme professionnel d'enseignement collégial intitulé "Techniques de la documentation" remplaçait le programme "Bibliothécaire". Trois ans plus tard, les premiers techniciens en documentation côtoyaient sur le marché les "anciens" bibliothécaires.

Un technicien, deux formations? Chose certaine, deux expressions en dix ans pour une même catégorie de personnel, c'est beaucoup. Plusieurs se sont interrogés et s'interrogent encore sur les

raisons de ce changement. Quels ont été finalement les résultats d'un tel changement? Qu'en est-il après cinq ans d'expérience du "nouveau" programme? Ce sont là des questions qui appellent pour le moment des réponses nuancées et prudentes. Cinq ans, dix ans, c'est bien peu dans la vie d'un métier ou d'une profession! Il n'est cependant pas trop tôt pour tenter une certaine évaluation, si partielle, si subjective soit-elle.

## La naissance du bibliotechnicien

Il serait inutile de refaire ici dans les détails un historique qui a déjà été fait, et bien fait<sup>1</sup>. Rappelons cependant qu'au cours des années 1960, le Québec francophone connaît une véritable métamorphose dans le domaine des bibliothèques. Au "dirigisme inquiet" des années antérieures<sup>2</sup> succède un effort considérable pour rattraper le temps perdu, pour se mettre enfin à l'heure du XXe siècle. Malheureusement, le personnel en place, composé surtout de personnes de bonne volonté, est insuffisant et manque trop souvent de la plus élémentaire formation en bibliothéconomie pour pouvoir répondre adéquatement aux besoins urgents et immédiats qui se font sentir.

La seule école de formation professionnelle francophone au Québec, l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, opte dès 1961 pour un modèle de formation universitaire semblable aux programmes des universités américaines et ne peut répondre que partiellement à ces besoins immédiats. Soit que les études préalables leur fassent défaut, soit que l'âge, la durée des études ou les préoccupations de l'heure les en empêchent, la formation universitaire apparaît pour nombre de personnes déjà en place comme hors de portée. Ce que ces personnes désirent, c'est une formation pratique qui apporte des solutions concrètes aux problèmes auxquels elles sont confrontées dans leur travail quotidien. Après la cessation des cours d'été en bibliothéconomie de l'Université Laval en 1963, ce sera l'oeuvre principalement des stages mis sur pied au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Ces stages, dont le succès fût évident<sup>3</sup>, contribueront grandement dans le milieu à faire prendre conscience de la nécessité d'un programme de formation pratique plus poussé, plus systématique, intégré à un processus de formation générale. La naissance et le développement d'options techniques et professionnelles dans les nouveaux cégeps de l'époque offraient une solution toute indiquée aux tenants de ce type de formation. Le cégep de Jonquière, faisant appel à des anciens de La Pocatière, fut le premier collège à offrir, dès 1967, le programme "Bibliotechnique".

- 
1. Françoise Jobin-Brûlé, "Dans la documentation, le technicien: une solution ou un problème?", in *Livre, bibliothèque et culture québécoise; mélanges offerts à Edmond Desrochers*, s.j., éd. par G.-A. Chartrand, Montréal, ASTED, 1977, II, p. 589-607.
  2. Daniel D. Reicher, "Les bibliothèques québécoises d'avant 1970", in *Canadian Libraries in Their Changing Environment*, ed. by Loraine Spencer Garry, Carl Garry, Downsview, Ont., York University, The Centre for Continuing Education, 1977, p. 24-46.
  3. Raymond Boucher, Nicole Lavigne et Alain Boucher, "Les stages de La Pocatière", in *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, II, p. 577-588.

Cela ne fit pas sans susciter dans le milieu un certain nombre d'inquiétudes. Déjà en 1962, le Père Edmond Desrochers mettait la profession en garde contre l'introduction au Québec, prématurée à son avis, d'une nouvelle catégorie de personnel<sup>4</sup>. Dès l'apparition des premiers cours, les associations professionnelles du temps, soit l'A.B.Q.<sup>5</sup> et l'A.C.B.L.F.<sup>6</sup>, présentèrent au Ministre de l'éducation des mémoires sur la formation des bibliotechniciens. Ces mémoires optaient résolument pour la prudence. Si, d'une part, l'on s'entendait sur la nécessité et l'urgence de former pour les bibliothèques québécoises du personnel compétent, on s'entendait d'autre part pour laisser au bibliothécaire "professionnel" l'initiative du développement des bibliothèques. Les nouveaux cours devaient donc viser avant tout à former des assistants capables d'aider et de soutenir le bibliothécaire dans l'accomplissement des tâches nécessaires à l'organisation de la documentation et des services documentaires. Bref, une formation pratique et technique, mais limitée.

De fait, le premier programme de bibliotechnique reprend dans ses grandes lignes le contenu des stages de La Pocatière. Les années suivantes verront se succéder toute une série de changements qui viendront modifier de façon plus ou moins profonde le programme initial<sup>7</sup>. Il importe ici de bien comprendre comment s'élabore un programme de cours au niveau collégial. Chaque programme, en effet, est sous la responsabilité d'un comité provincial composé de représentants des cégeps offrant ce programme. Ces représentants, qui doivent eux-mêmes être des enseignants dans le programme en question, se réunissent trois ou quatre fois par an afin de coordonner l'enseignement dans le domaine de leur spécialisation. Il leur appartient, le cas échéant, de proposer à la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) les changements jugés opportuns. Cette dernière les entérine habituellement, à moins qu'ils n'aillent à l'encontre du régime pédagogique en vigueur. C'est dire qu'un programme d'enseignement collégial est révisé régulièrement et ce, par des gens du milieu. Dans le cas présent, ce sont des bibliothécaires, devenus professeurs, qui ont façonné et façonnent encore le programme actuel.

On ne peut sous-estimer les multiples influences qui s'exercent lors de l'élaboration d'un programme, du fait que tous les professeurs sont en quelque sorte impliqués. Au départ, un programme est souvent le résultat d'un consensus basé sur des perceptions divergentes. Par la suite, la matière enseignée, la personnalité du professeur, les méthodes pédagogiques utilisées, les réactions des étudiants et du milieu font que chaque cours se précise. On ne saurait concevoir un programme statique. Tout acte éducatif est en soi dynamique, appelé à se transformer et à se dépasser constamment sous peine de ne plus répondre à ce pourquoi il a été entrepris. Même une formation dite de base doit tenir compte d'un monde sans cesse sollicité par le changement. À plus forte raison, un programme de formation axé sur une pré-

---

4. Edmond Desrochers, "Techniciens et bibliothécaires", *Bulletin de l'A.C.B.L.F.*, vol. 8, no 3 (septembre 1962), 114-117.

5. Association des bibliothécaires du Québec, *Mémoire sur la formation des techniciens de bibliothèques présenté à l'Honorable Ministre de l'Éducation*, Montréal, 1967, 23p.

6. Association canadienne des bibliothécaires de langue française, *Mémoire sur la formation des bibliotechniciens présenté à l'Honorable Ministre de l'Éducation*, Montréal, 1968, 28p.

7. Françoise Jobin-Brûlé, "Dans la documentation . . .", p. 594.

paration immédiate au marché du travail se doit de tenir compte des impératifs de ce marché. Le professeur qui rêve d'un cours bâti à l'avance pour des années, le finissant qui espère en avoir fini avec l'apprentissage, doivent se rappeler qu'il n'y a dans ce domaine aucun acquis qui soit à jamais un point final.

Ainsi, plus un milieu de travail évolue, plus un programme de formation en rapport avec ce milieu doit-il faire l'objet de révisions constantes. Nous avons souligné plus haut les changements considérables qui ont affecté le monde de la documentation au Québec au cours des dernières décennies. Il y a seulement quinze ans, par exemple, les bibliothèques scolaires étaient pratiquement inexistantes chez nous, l'automatisation des services documentaires était à peine envisagée, les banques de données bibliographiques n'étaient pas disponibles, etc.

Encore faut-il bien sûr que les responsables d'un programme soient bien au fait de ces changements et des conséquences qui en découlent pour la formation du personnel. En ce sens, on ne saurait reprocher aux responsables de la formation technique dans le domaine de la documentation au Québec d'être coupés de la réalité. Avant d'être professeurs, la plupart en effet ont exercé leur profession dans le milieu. La plupart continuent d'être en contact étroit avec ce milieu par l'intermédiaire des associations professionnelles. Enfin, les stages prévus au programme sont une occasion permanente de confrontation entre la théorie et la pratique, sans compter les consultations et les études de marché entreprises périodiquement par le Comité provincial du programme ou le ministère de l'Éducation. Ce sont là des éléments qui ont certainement contribué à faciliter l'implantation rapide du programme.

## Les premières années

Le programme des premières années a donc connu une constante évolution. En général, outre une restructuration et un meilleur agencement des matières enseignées en vue de tenir compte d'un domaine en train de se créer et de se transformer, on peut constater une tendance à l'approfondissement et à l'élargissement du champ de compétence du futur technicien. C'était en quelque sorte inévitable. Tout programme, par le fait même de son existence, tend naturellement à s'enrichir. Il est souvent plus difficile pour un professeur de limiter les connaissances à transmettre plutôt que d'ouvrir de nouveaux horizons et, quoiqu'on en dise, peu d'étudiants s'imposent à l'avance des limites dans leur apprentissage.

Comment par exemple enseigner la classification à des étudiants sans donner le goût, à quelques-uns du moins, d'être autre chose que des assistants, sans leur donner le goût donc de faire eux-mêmes de la classification et d'acquérir ce qu'il faut pour y parvenir, surtout s'ils s'en sentent la capacité? Comment initier un étudiant aux ouvrages de référence sans lui donner l'idée d'utiliser un jour ses connaissances à la mesure de ses possibilités? Dans ce domaine, la limite se situe davantage au niveau de la capacité d'absorption de l'étudiant qu'au niveau d'un partage théorique des compétences qui, de toute façon, s'imposera de manières bien différentes selon les milieux de travail.

Par ailleurs, toute profession nouvelle tend naturellement à se créer une place au soleil. Cela se fait rarement sans bousculer au passage les gens déjà en place qui doivent jusqu'à un certain point se "tasser" pour faire place aux nouveaux venus. Souvent cela nécessitera de la part de ces derniers une "suraffirmation" leur permettant de s'imposer pour pouvoir par la suite occuper un champ qui ne soit plus contesté. Les techniciens n'ont pas échappé à cette règle. Leur venue a provoqué une remise en question du bibliothécaire et de sa formation. Cela ne s'est pas fait sans heurts. En 1973, Daniel Reicher écrivait: "Ne confondons pas le professionnel et le technicien. Sa formation prépare le premier à résoudre des problèmes, c'est-à-dire à faire du travail créatif. Le technicien, lui, applique de façon répétitive les solutions des problèmes."<sup>8</sup> Quelle que soit la justesse d'une telle affirmation, ces propos auront fait sursauter plus d'un technicien. En réaction, fort d'une formation pratique souvent plus efficace et plus rentable à brève échéance en regard des besoins immédiats du marché, celui-ci aura eu tendance parfois à se surévaluer et à se croire plus utile que le bibliothécaire.

Ces difficultés d'intégration entre les deux groupes ont été, dans une certaine mesure, accentuées par l'absence de concertation entre les responsables de l'enseignement universitaire et de l'enseignement collégial dans le domaine de la documentation. Il ne s'agit pas ici du problème, toujours actuel, de la création d'un programme permettant le passage, pour les techniciens, du collège à l'université. Indépendamment de cette question, il demeure anormal que deux niveaux de formation concernés par un même secteur d'activité s'ignorent de façon à peu près complète. Comment expliquer par exemple que, bien que consultée, l'École de bibliothéconomie ne se soit jamais prononcée officiellement sur le programme dispensé au niveau collégial? De même, les professeurs du niveau collégial n'ont pas été consultés sur le nouveau programme de l'École et se sentent peu concernés par ce qui se passe dans cette institution. N'eût été le rôle joué par les associations professionnelles, en particulier par le Comité de bibliotechnique de l'ASTED, l'absence d'échanges entre les deux niveaux aurait été totale. Il est à peu près certain que l'ensemble de la profession aurait gagné et gagnerait encore à ce que des ponts soient établis, du moins à l'occasion, entre ces deux niveaux.

Ceci dit, l'option "Bibliotechnique" fit malgré tout rapidement ses preuves et les premiers bibliotechniciens surent en peu de temps se faire apprécier par leurs employeurs. Cet accueil, témoignage certain d'une réponse adéquate aux besoins du marché, explique en grande partie le nombre d'options qui virent alors le jour. En 1972, trois ans à peine après les premiers diplômés et malgré les cris d'alarme multipliés de la part du milieu, huit cégeps dispensaient les divers cours du programme, ce qui allait d'ailleurs poser un problème épineux au niveau du placement des finissants. C'est dans ce contexte qu'il fût bientôt question d'un nouveau programme.

## **Le nouveau programme**

On fait parfois remonter l'origine du nouveau programme à un mémoire présenté par les étudiants en bibliotechnique du Collège

8. Daniel Reicher, "La formation du bibliothécaire pour le milieu québécois", *Documentation et bibliothèques*, vol. 19, no 3 (septembre 1973), 108.

Lionel-Groulx au Comité provincial de révision des programmes en bibliotechnique en 1972<sup>9</sup>. Sans rien enlever au mérite de ces étudiants qui ont servi en quelque sorte de catalyseur, il faut avouer que l'idée était dans l'air et que des changements s'imposaient. Deux courants en particulier y conduisaient.

En premier lieu, après cinq années de rodage, il devenait évident qu'un certain nombre d'ajustements au niveau des cours s'avéraient nécessaires. Il y avait des longueurs, des redoublements, des aspects importants qui n'étaient qu'effleurés compte tenu du marché qui s'était créé entre temps pour les bibliotechniciens, compte tenu également de l'évolution du milieu même. Le temps était tout naturellement venu de revoir le programme dans son ensemble. N'eût été du changement de nom qui devait l'accompagner et de la consultation d'envergure entreprise à cette occasion par le Comité provincial, cette révision, normale dans les circonstances, aurait peut-être passée inaperçue dans le milieu, tout comme cela s'était produit lors des changements majeurs apportés au programme au cours des premières années.

En deuxième lieu cependant, un autre problème, plus grave celui-là, sollicitait l'attention des responsables du programme: la saturation du marché du travail due à un trop grand nombre de finissants. En 1974, environ trois cents nouveaux diplômés allaient rejoindre, pour cette seule année, les quelque six cents bibliotechniciens déjà sur le marché. C'était trop, beaucoup trop! Non pas que les besoins en personnel dans les bibliothèques québécoises aient tous été comblés - loin de là! - mais les ressources mises à leur disposition ne permettaient pas une absorption aussi rapide. La révision du programme de bibliotechnique sembla une excellente occasion pour solutionner partiellement ce problème en tentant d'élargir le champ des débouchés pour le futur technicien. On songea tout particulièrement aux archives et aux librairies. Le programme projeté consistait en un tronc commun de cours avec spécialisation subséquente en fonction des divers milieux visés.

Entre-temps, la Direction générale de l'enseignement collégial demandait à Daniel Reicher de procéder à une étude du marché du travail en rapport avec le programme envisagé. En mars 1974, ce dernier remettait son rapport<sup>10</sup>. Il concluait notamment à une ouverture prévisible d'environ cent cinquante postes en moyenne par année pour les techniciens dans les bibliothèques au cours des dix années à venir. Quant aux postes hors des bibliothèques, il les jugeait peu nombreux et aléatoires. Compte tenu de cette étude, le Comité provincial trouva plus prudent de conserver un programme unique et polyvalent sans pour autant renoncer aux ouvertures possibles dans le domaine des archives et de la librairie. Le nouveau programme fut conçu en ce sens. En septembre 1975, le programme "Techniques de la documentation" remplaçait officiellement le programme "Bibliotechnique".

---

9. Module "Bibliotechnique" du Cégep Lionel-Groulx, *Mémoire pour la restructuration des cours de bibliotechnique pour les CEGEP du Québec*, Ste-Thérèse, Cégep Lionel-Groulx, 1972, 7p.

10. Daniel Reicher, *Enseignement de la bibliotechnique: rapport*, Montréal, 1974, 32p.

## Un premier bilan

Cinq ans plus tard, que faut-il penser du nouveau programme? Certes, il est encore bien tôt pour porter un jugement, les premiers techniciens en documentation ayant fait leur apparition sur le marché il y a à peine deux ans. Dans l'ensemble, le rapport Reicher s'est avéré exact dans ses prévisions. Sur le plan des nouveaux débouchés dans le secteur des archives et de la librairie, on ne saurait parler de succès. Bien sûr, il y a des "cas" et le technicien en documentation est certainement aussi bien préparé qu'un autre, sinon mieux, à oeuvrer dans ces milieux.

Cela est bien compréhensible d'ailleurs. Sur le plan du marché d'abord, les librairies sont, contrairement aux bibliothèques, des entreprises commerciales où les exigences de la rentabilité ne permettent pas, sauf dans les grandes librairies, d'offrir aux techniciens des salaires alléchants et des postes conformes à leurs possibilités. Quant aux archives, le milieu n'est pas encore assez structuré pour que les tâches d'un technicien y soient clairement définies. Sur ce plan, le rapport Reicher avait vu juste.

D'autre part, au niveau de l'enseignement, le programme reste orienté principalement vers les bibliothèques. Aucun cours n'est spécifique aux librairies ou aux archives. Les professeurs eux-mêmes sont tous issus du milieu des bibliothèques et n'ont pas une expérience concrète et approfondie des autres milieux. Les contacts qu'ils ont tenté d'établir avec ces derniers sont restés souvent superficiels, parfois même agressifs. Si tout espoir de ce côté n'est pas perdu, il faudra encore plusieurs années et des modifications profondes avant qu'une osmose réelle intervienne entre ces différents domaines.

Il y a bien sûr le cas "gestion des documents". Un cours de soixante heures à cet effet a été introduit dans le programme à la suggestion de la Fonction publique québécoise qui voyait là une possibilité d'emplois en rapport avec la description de certains postes de la fonction publique. Or, on constate à l'heure actuelle un intérêt marqué des milieux québécois pour ce nouveau domaine en voie d'expansion. Si l'on excepte quelques initiatives privées, notamment au sein de la section "gestion des documents" de l'Association des archivistes du Québec, peu d'organismes ont jusqu'ici au Québec pu jouer un rôle important quant à la formation du personnel dans ce domaine. La présence d'un tel cours en techniques de la documentation constitue un atout intéressant. Par contre, il n'est pas certain que ce cours soit bien intégré au programme. Le milieu est en voie de se définir et les professeurs en techniques de la documentation ne sont pas des gestionnaires de documents. Les étudiants eux-mêmes sont souvent désorientés par ce cours si différent des autres, si éloigné parfois de leurs attentes. Sans doute verrons-nous avant longtemps d'autres programmes plus complets se dessiner dans ce secteur. En effet, soixante heures, c'est bien peu pour former des techniciens spécialisés dans un domaine aussi complexe où les professionnels n'existent pas encore!

Ceci dit, le nouveau programme marque des points par rapport à l'ancien. S'il n'a pas conquis de nouveaux marchés à la mesure de ses espérances, il a néanmoins acquis un esprit nouveau. D'un pro-



gramme axé sur le livre, on est passé à un programme centré sur le document. C'est là, sans aucun doute, l'aspect le plus positif issu de cette révision. En ce sens, le programme s'est ouvert à des réalités nouvelles du monde moderne et a même parfois devancé l'évolution du milieu. Le technicien en documentation est certes plus polyvalent, plus apte à intervenir dans les milieux les plus divers et à faire face aux techniques actuelles de traitement et d'utilisation des documents. Peut-être même va-t-on trop loin dans la spécialisation et risque-t-on de lui faire oublier sous les détails l'élémentaire et l'essentiel en le projetant trop rapidement au centre de transformations dont on évalue mal encore aujourd'hui les résultats?

## Et la culture générale?

Dans un article paru en 1975<sup>11</sup>, Manon Ouimet analysait le nouveau programme et déplorait en particulier la disparition de certains cours optionnels dits de culture générale. De fait, le reproche le plus fréquemment formulé à l'égard des techniciens est qu'ils manquent de culture générale. Le problème n'est pas simple, à commencer par le mot même de "culture" qui suscite des controverses animées chez les spécialistes. Pouvons-nous d'autre part juger la culture des jeunes d'aujourd'hui à la lumière de la culture humaniste que dispensaient les anciens collèves classiques? Ce qu'on reproche en réalité aux techniciens, c'est davantage un manque de connaissances générales doublé parfois d'une absence de curiosité intellectuelle. Comment, en effet, classer un ouvrage quand on ne peut en saisir le contenu? C'est là un problème qui ne touche pas seulement les techniciens en documentation mais bien l'ensemble de la génération actuelle et qui remet en cause notre système même d'éducation.

Notons cependant que le technicien en documentation a, en général, une année de scolarité de moins que l'ancien bachelier ès arts. C'est peu certes, mais dans un monde où le champ des connaissances s'est à ce point élargi qu'il devient impossible, même aux meilleurs esprits, d'être au courant de tout, cela compte. On constate d'ailleurs au niveau de l'enseignement que les étudiants plus âgés sont dans l'ensemble moins handicapés à cet effet. Et puis, il y a bien sûr le développement individuel de chacun. Dans ce contexte, ce ne sont pas nécessairement des cours supplémentaires, encore que cela puisse aider, qui résoudront ce problème. Ou encore, tous les cours, même ceux de spécialisation, peuvent être l'occasion d'un élargissement du champ des connaissances générales. À moins de porter à quatre ans la durée des études d'un programme professionnel, il faudra accepter des limitations de ce genre au niveau collégial. Les réformes envisagées actuellement par le ministère de l'Éducation vont même vers une réduction supplémentaire des cours optionnels.

Plus inquiétante est l'absence apparente de curiosité intellectuelle qui semble affecter bon nombre des étudiants d'aujourd'hui. Il est facile cependant dans ce domaine d'être abusé par de fausses impressions. Chaque génération a tendance à considérer la génération qui suit comme moins "cultivée", avantagée qu'elle est par le chemin

---

11. Manon Ouimet, "Bibliotechnique: techniques de la documentation?", *Documentation et bibliothèques*, vol. 21, no 2 (juin 1975), 77-84.

déjà parcouru et qui reste à faire pour ceux qui viennent. Si pourtant cela était, c'est toute notre société et son système d'éducation qu'il faudrait repenser.

## Le recyclage

Qu'advient-il dans tout cela de l'ancien bibliotechnicien? Doit-il se recycler pour faire face à la compétition créée par le technicien en documentation? A-t-il intérêt à suivre les nouveaux cours du programme? Il ne fait aucun doute que le bibliotechnicien, tout comme le technicien en documentation d'ailleurs, doit faire un effort permanent pour se tenir à jour. Le monde de la documentation évolue constamment. Que l'on soit technicien ou bibliothécaire, se cantonner aux connaissances acquises durant les études équivaut à devenir rapidement un personnage folklorique. Les études par contre ne constituent pas l'unique moyen de se recycler.

Il y a d'abord l'expérience. Elle est souvent contestée. Il n'en demeure pas moins que tout emploi offre, à qui sait les saisir, des possibilités d'évolution. S'il a su en profiter, le bibliotechnicien déjà sur le marché du travail depuis quelques années possède un bagage théorique et pratique qu'aucun nouveau diplômé ne possédera jamais au moment d'un premier emploi. À cet égard, il n'a nullement à craindre la concurrence des nouveaux venus, à la condition, bien sûr, qu'il ait été capable de maintenir un certain progrès personnel. Il y a évidemment des emplois plus intéressants que d'autres mais tous constituent un champ valable d'expériences que les plus dynamiques sauront toujours exploiter.

Il y a aussi les publications professionnelles, les stages, congrès, conférences, journées d'étude, etc. Nombreuses sont les activités ouvertes aux techniciens désireux de se perfectionner. On dira que ces activités ne répondent pas toujours à leurs besoins. Qu'à cela ne tienne! Ils sont suffisamment nombreux au Québec pour mettre sur pied leurs propres activités. Les employeurs ne leur permettent pas d'y participer? C'est un droit qui s'acquiert. Certes tout n'est pas si facile mais aucun groupe professionnel ne s'est imposé sans une prise de conscience, sans une organisation et des actions collectives. À cet effet, l'appartenance à une association professionnelle est une nécessité. Bref, le technicien a peut-être davantage à gagner à travailler à une revalorisation de son métier plutôt qu'à rechercher toute promotion dans l'acquisition d'un nouveau statut.

Et les nouveaux cours du programme? Nous avons dit que ce dernier était avant tout un remaniement de l'ancien. Mis à part le cours sur la gestion des documents, il n'y a pas de nouveaux cours au sens où un contenu auparavant ignoré serait maintenant couvert. On parlait déjà dans l'ancien programme de l'indexation et des documents officiels même s'il n'y avait pas de cours spécifique à ce sujet. Inversement, tous les cours sont nouveaux dans la mesure où la matière enseignée et les méthodes pédagogiques utilisées s'inscrivent dans une évolution normale des besoins. Certains cours pourraient être suivis d'année en année et paraître chaque fois différents. De même, plusieurs techniciens, sensibilisés par leur expérience du marché du travail, seraient sans doute aujourd'hui plus attentifs à des points qui

les laissent hier indifférents. Autrement dit, il serait peut-être plus intéressant dans ce domaine d'offrir aux anciens des cours spéciaux dans le cadre d'un programme de formation sur mesure plutôt que de les inviter à suivre à la pièce quelques cours du nouveau programme. Ceux-ci, en retour, pourraient prendre l'initiative de contacter les collèges où se donne le programme afin d'y manifester leurs besoins.

## Conclusion

Ainsi, la formation du technicien dans le domaine de la documentation au Québec a évolué constamment depuis ses débuts il y a dix ans. Les nécessités du milieu, ses réactions, le cadre particulier de notre système d'éducation, les pratiques pédagogiques ont fait que l'enseignement dans ce domaine a connu de multiples adaptations, la dernière en ligne étant la mise sur pied en 1975 du nouveau programme intitulé "Techniques de la documentation". Si le nouveau programme n'a pas répondu à certains espoirs concernant de nouveaux débouchés sur le marché du travail, il a néanmoins permis un renouvellement au niveau des matières enseignées, en se centrant davantage sur le document plutôt que sur le livre. Cela ne marque pas pour autant la fin de cette évolution. Le degré de culture générale à atteindre et le niveau de spécialisation nécessaire sont des questions qui n'auront sans doute jamais de réponses définitives. Le technicien, ancien ou nouveau, devra sans cesse compléter une formation toujours à repenser en fonction des besoins changeants du milieu.

Un technicien, deux formations? Non. Un même technicien et une même formation qui se transforment au rythme de l'évolution du milieu. L'inverse serait également vrai: le technicien d'hier, la formation d'hier n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'ils seront demain. Il appartient à chacun d'être de son temps. Pour ceux qui s'en inquiètent, c'est là un processus irréversible et inévitable. Conscient de cette réalité, le Comité provincial en techniques de la documentation s'est engagé cette année, après cinq années de rodage du programme actuel, dans une nouvelle révision en profondeur!